



CARTE ACCES LYCEE
RESTAURATION/CHAMBRE
NOTE AUX ETUDIANTS ADMIS A L'INTERNAT - CPGA

1 - L'internat reste ouvert environ un week-end sur deux. **Le service de restauration n'est pas assuré le samedi soir et le dimanche toute la journée.**

2 - Les week-ends fermés, l'internat ferme à 13 h le samedi et ouvre le dimanche à 19 h.

Le 1^{er} week-end (6-7 septembre 2025) l'internat sera fermé.

3 - **Le lundi 1^{er} Septembre 2025**, l'accueil à l'internat se fera par le 1 rue Mirabeau au foyer des internes :

- **Entre 8h30 et 10h30** (Nom de Famille : **A à K**)
- **Entre 10h30 et 12h30** (Nom de Famille : **L à Z**)



Prévoir 1 h de disponibilité.

Pour fluidifier les démarches seul l'élève et 1 accompagnateur accèderont au point accueil du foyer.

Le service de restauration fonctionnera dès 11h00.

Il est indispensable de prévoir :

- 1 oreiller, 1 protège-matelas (0.90 cm), 1 couette pour un lit de 1.90 x 0.90 (à privilégier plutôt que draps et couvertures).
- 1 lampe de bureau et 1 câble informatique pour connexion au réseau (RJ45).
- 1 torchon pour la vaisselle des kitchenettes.

Attention Rappel sur l'utilisation des différents appareils dans le règlement d'internat.

Il est formellement interdit de connecter à la prise réseau du matériel autre qu'un ordinateur (pas de borne WIFI, etc...).

Vous recevrez une/deux cartes :

1 carte d'accès lycée et restauration (nouveaux élèves) et 1 carte d'accès aux chambres et à l'internat
(En semaine après 20h et les week-ends ouverts, accès par les portes extérieures).

4 - État des lieux.

Il sera établi à votre arrivée puis à votre départ. Toute dégradation constatée vous sera facturée.

5 - Horaires de la restauration

- Petit déjeuner : de 6 h 30 à 7 h 45
- Déjeuner : de 11 h 00 à 13 h 30 le samedi 11h00 à 12h30
- Dîner : de 18 h 00 à 19 h 30

6 - Les cartes d'accès sont **personnelles** et ne doivent pas être prêtées ou données. Elles vous seront délivrées gratuitement le jour de la rentrée, pour la durée de votre scolarité au Lycée Chateaubriand. En cas de perte ou de détérioration des cartes d'internat ou de restauration, vous devrez en racheter une nouvelle (coût 5 €).

7 - Tarifs d'internat

Le coût de l'internat est facturé sous la forme d'un forfait comprenant l'hébergement et la restauration.

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et les tarifs présents sur le site du lycée).



CARTE ACCES LYCEE
RESTAURATION/CHAMBRE
NOTE AUX ETUDIANTS ADMIS A L'INTERNAT - CPGE

Pour définir leur tranche tarifaire, les familles devront impérativement se connecter **dès le 2 juin 2025** au portail numérique d'inscription à la tarification régionale mis en ligne sur le site de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee>.

La déclaration du quotient familial est à renouveler tous les ans.

Le forfait annuel estimatif est calculé sur la base des tarifs journaliers régionaux et des jours d'ouverture de l'internat (190 jours pour 2024/2025) découpé en 3 trimestres : septembre-décembre, janvier-mars et avril-juin.

Le nombre de jours d'ouverture (septembre 2025 à juillet 2026) est susceptible d'être modifié selon le calendrier de l'année scolaire arrêté à la rentrée début septembre. Un nouveau tarif intégrant ce calcul vous sera communiqué au cours du mois de septembre.

8 –Modalités de paiement.

Vous pouvez choisir le **prélèvement automatique en 6 mensualités** ou le **paiement à réception de la facture trimestrielle**.

Pour le paiement par prélèvement automatique,

Le règlement de la pension sera payable par prélèvement automatique en 6 mensualités.

Le prélèvement sera effectué deux fois à chaque trimestre : les 10 novembre et 10 décembre 2025 pour le trimestre septembre-décembre 2025, les 10 février et 10 mars pour le trimestre janvier-mars 2026 et les 10 mai et le 10 juin pour le trimestre avril-juin 2026.

Il vous suffit de **remplir la fiche d'inscription** en cochant « prélèvement » et de la retourner à l'intendance en y joignant **obligatoirement un relevé d'identité bancaire d'un compte courant et le mandat de prélèvement SEPA signé.**

Un échéancier vous sera adressé courant septembre 2025 pour vous informer des montants prélevés.

Pour les élèves de PCSI ou de PSI, le document vous sera remis à la rentrée en fonction de votre établissement (Chateaubriand ou Joliot).

Pour le paiement à réception de la facture trimestrielle,

Le paiement vous sera réclamé par courriel dans le courant de **chaque trimestre par le service intendance du lycée.**

Trimestre 1 : Novembre 2025, Trimestre 2 : Février 2026, Trimestre 3 : Mai 2026

Paiement par chèque, espèces (intendance) ou virement bancaire.

Important : En cas de difficultés financières, vous pouvez appeler le service infirmerie au 02 99 28 19 52. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier (uniquement pour les élèves affectés au lycée Chateaubriand).